



le Grand Autunois Morvan

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2018**

ETAIENT PRESENTS : MM Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, Jean-Paul LEBEIGLE, délégué d'Antully, Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Pascal POMAREL, Mme Marie-Claire TELLIER, MM Roland BOISSARD, Gilbert DARROUX, Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Alain DURAND, Rémy CHANTEGROS, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN, délégués d'Autun, MM Michel BELHOMME, délégué d'Auxy, Bernard JOLY, (jusqu'à la question n°1), délégué de Barnay, Christian GILLOT, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Michel CRIQUI (jusqu'à la question n°2), délégué de Chissey en Morvan, Mmes Marie-Odile OUGEOT-ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, M Emile LECONTE, Mme Claude FLECHE-MOREAU (jusqu'à la question n°6), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD (à partir de la question n°1), délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER), délégué de Cussy en Morvan, Mme Marie-Claude BONNOT, déléguée de Dettey, MM Gilbert GRILLOT (jusqu'à la question n°1), délégué de Dracy Saint-Loup, Georges BUDIN (jusqu'à la question n°5), délégué de Dracy les Couches, Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Claude MERCKEL, (jusqu'à la question n°1), Mme Marie-Louise CONDETTE, M Michel PARIZE, délégués d'Epinac, M Dominique COMMEAU, Mme Odile MANEVAL, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Daniel DAUNOT (jusqu'à la question n°1), délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE (à partir de la question n°1), délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT (jusqu'à la question n°2), délégué de Lucenay l'Evêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST (à partir de la question n°1 et jusqu'à la question n°2), déléguée de Morlet, M Jean-Louis MARTIN (jusqu'à la question n°2), délégué de Reclesne, Mme Agnès COMEAU (jusqu'à la question n°1), déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE (jusqu'à la question n° 1), délégué de Saint-Forgeot, Didier OUGEOT, délégué de Saint-Gervais sur Couches, Gérard POIGNANT, (jusqu'à la question n°6), délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Sylvain CHAVY, (jusqu'à la question n°1), délégué de Saint-Martin de Commune, Henri KUZBIK, (jusqu'à la question n°5), suppléant (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), délégué de Saint-Maurice les Couches, Christian DEMIZIEUX (jusqu'à la question n°1), délégué de Saint-Prix, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD (jusqu'à la question n°1), délégué de Sully, Pierre LABRUYERE, délégué de Tavernay, Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°3), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question B), suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO VALACCI à M Roger VERNAY, M Frédéric HUEBER à M Gilbert DARROUX, Mme Martine DUFRAIGNE à M Jean-François LAGNEAU, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, M André BONNET à M Michel MENAGER, M Claude MERCKEL à M Michel PARIZE (à partir de la question n°1), M Hubert LACHAUD à M Dominique COMMEAU, M Camille FICHOT à M Jean-Louis MARTIN.

ABSENTS : Mmes Régine DEVOUCOUX, Julie REGOND, Marie VOURIOT THUZET, MM Armand DUFOUR, Jean-Camille JEANNIN, André JARLOT, Gérard TREMERAY, Marguerite ROY.

A- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018.

B- Compte rendu des actes accomplis.

Le conseil communautaire a pris acte des actes accomplis.

C- Compte rendu des MAPA.

Le conseil communautaire a pris acte des MAPA.

1-Débat d'orientation budgétaire 2018 (DOB).

Le conseil communautaire, après en avoir débattu et par un vote à l'unanimité, a pris acte des propositions d'orientations budgétaires pour l'année 2018.

2-Dispositif Habiter Mieux – subrogation de paiement à PROCIVIS.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité a approuvé le paiement direct à PROCIVIS de l'aide que la CCGAM octroie au particulier au titre du programme « Habiter Mieux », dès lors que PROCIVIS sera intervenu pour financer le projet de travaux réalisés dans le cadre de ce dispositif. PROCIVIS aura reçu, de la part du propriétaire bénéficiaire de l'aide de la CCGAM, un mandat l'autorisant à percevoir, en son nom et pour son compte, le montant de la subvention accordée par la CCGAM.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

3-Avenant à la convention avec ECO DDS relatif à l'application d'un nouveau barème de soutiens aux collectivités pour la collecte séparée des déchets dangereux spécifiques.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité a approuvé l'avenant entre la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et Eco DDS, pour l'information et le soutien à la collecte des déchets diffus spécifiques.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

4-Avenant n°1 à la convention d'échanges de services CCGAM/CIAS.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité a approuvé l'avenant n°1 à la convention d'échanges de services entre la CCGAM et le CIAS et a autorisé Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

5-Candidature de la Ville d'Autun à l'expérimentation du plan national en faveur des nouveaux espaces protégés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité a soutenu la candidature de la Ville d'Autun à l'expérimentation du plan national en faveur des nouveaux espaces protégés.

6-Abrogation de la délibération n° 2017/055 du 12 octobre 2017 transférant le contrat de maîtrise d'œuvre de la maison de santé d'Etang sur Arroux à la SEMCODA.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a abrogé la délibération n° 2017/055 du conseil communautaire du 12 octobre 2017 approuvant le transfert du contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Etang sur Arroux. Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des trois premiers Vice-Présidents, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

7-Modification de la dénomination sociale du titulaire du lot 21 « VRD » du marché de réhabilitation et de reconstruction partielle de l'abattoir intercommunal.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité a adopté un avenant n° 1 au marché n° 2017/102 relatif au lot 21 du marché de réhabilitation et reconstruction partielle de l'abattoir multi espèces intercommunal constatant le changement de titulaire du marché au profit de la société EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.

Le conseil communautaire a autorisé Madame la Présidente ou l'un des trois premiers vice-présidents à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

**VU POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**



A Autun, le 29 mars 2018  
La Présidente  
Marie-Claude BARNAY

